









# Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du jeudi 8 mars 2018

### site Natura 2000 "Sommets du nord Margeride"

#### Clavières

Etaient présents : cf feuille d'émargement en fin de document

#### Etaient excusés :

Agence française pour la biodiversité Cantal

Agence de l'eau Adour Garonne

Chambre d'agriculture Cantal

Chambre d'agriculture Haute-Loire

Chambre des métiers et de l'artisanat Cantal

Conseil départemental de Haute-Loire

Conservatoire des espaces naturels Auvergne

Direction départementale des territoires Haute-Loire

Fédération départementale des chasseurs Cantal

Fédération départementale des chasseurs Haute-Loire

Maison départementale du tourisme Haute-Loire

Nature Haute-Loire

Préfecture de Haute-Loire

Syndicat interdépartemental de gestion de l'Alagnon et de ses affluents

N.B : Seuls les points ayant fait l'objet de précision ou de discussion seront développés dans ce compte-rendu.

Mr Albert HUGON, Président du comité de pilotage du site Natura 2000, remercie les participants pour leur présence et fait part de ses souvenirs relatifs aux débuts de la mise en place du dispositif Natura 2000 dans les années 1990 et à la présentation provocatrice faite à l'époque. Il constate que les choses se sont apaisées et indique que la réunion sera l'occasion de montrer que des actions sont menées.

Après un tour de table des participants, Barbara SERRURIER débute la présentation du bilan de l'animation 2017.

**Contractualisation agricole :** en 2017, elle n'a pas concernée le territoire du site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride »

Béatrice JOUBERT précise que l'instruction des dossiers d'engagement des MAEC 2015 est en cours et que des avances de trésorerie ont été faites aux agriculteurs pour les années 2015-2016-2017. Barbara SERRURIER précise que ces avances ont été faites à partir d'un barème national de 80 €/ha. Or de nombreuses mesures proposées sur les PAEC auvergnats ont des compensations financières de l'ordre de 65-70 €/ha. La différence sera donc compensée sur le montant des aides des années suivantes.

Projet de contrat sur une lande située sur la commune de La Besseyre Saint Mary: les relations entre les ayants-droits n'ont pas permis la mise en place de ce contrat. Georges DALLE indique que pour sa part il ne lui semblait pas pertinent de mettre cette zone en pâturage et que l'ONF avait fait part d'un avis défavorable. Barbara SERRURIER précise qu'un pâturage ovin extensif aurait permis de réduire le boisement progressif de ce secteur de landes et maintenir cet habitat d'intérêt communautaire. Elle indique par ailleurs ne pas avoir été informée officiellement d'un avis défavorable de la part de l'ONF.

Jean-Marc BOUDOU fait part de son sentiment qu'une mise en commun est nécessaire et que le régime des sectionaux est d'un autre temps. Il indique qu'une réflexion sur ce thème est en cours au sein de l'association des communes forestières.

Charte Natura 2000 : Barbara SERRURIER indique que cet outil n'est pas promu suite à la forte diminution des compensations aux communes de la part de l'Etat. En effet, l'engagement dans les chartes exonère les propriétaires de la taxe sur le foncier non bâti. Guy MICHAUD fait part de son expérience à ce sujet. Il lui semble important que l'outil ne soit pas mis en avant tant qu'aucun nouvel accord financier n'a été trouvé.

**Evaluations d'incidence**: Béatrice JOUBERT précise que pour tout projet relatif à l'eau mais non soumis à déclaration loi eau ou autorisation environnementale (sous les seuils de déclaration ou d'autorisation), le service police de l'eau de la DDT du Cantal lui transmet les dossiers (service Environnement, unité nature et biodiversité) afin de définir si le projet est soumis à évaluation d'incidence au titre de Natura 2000.

L'item relatif aux prairies permanentes est relativement récent (2015), très peu de dossiers sont présentés à la DDT.

**Suivi tourbière** : Béatrice JOUBERT indique que les tourbières étant des habitats d'intérêt communautaire prioritaire au titre de Natura 2000, notre responsabilité de conservation voire de restauration est plus importante. Il est pour cela nécessaire d'avoir leur caractérisation précise et ainsi envisager une gestion.

La proposition d'une étude hydrogéologique fait l'unanimité auprès des membres du comité de pilotage.

Guy MICHAUD indique qu'une démarche similaire a été menée sur le Puy de la Tuile associant une étude hydrogéologique afin de connaître le fonctionnement de la zone humide ainsi que des inventaires faunistiques et floristiques.

Béatrice JOUBERT indique que ces études sont coûteuses et que les financements via Natura 2000 pour ces études sont réduits. Il est nécessaire de transmettre des devis pour estimer les besoins et éventuellement aller chercher d'autres sources de financement.

## Accompagnement de la Coopérative d'estive du Mont Mouchet (gestion de l'eau/ retour technique sur le plan de gestion) :

Barbara SERRURIER fait part des difficultés que rencontre la structure collective dans sa gestion interne et des difficultés qui en découlent pour l'animation Natura 2000 sur les secteurs agro-pastoraux.

Pour la gestion de l'eau, les zones d'estive étant communales, il apparaît important que les projets que pourrait présenter la structure soient étudiés par la commune et la cellule technique du Conseil départemental du Cantal.

Albert HUGON présente l'historique de la mise en place de la coopérative d'estives : la coopérative avait pour objectif de permettre de conserver les petites exploitations agricoles de Clavières. Force est de constater que malgré cette structure les petites exploitations ont disparu et été reprises par celles présentes qui se sont donc agrandit au fil du temps.

#### Programmation 2018 et orientations 2019 :

#### Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire :

Des incohérences ont été pointées sur la cartographie (réalisée en 2007 et 2010). Soit les habitats ont évolués, soit la cartographie n'est pas assez précise. À la demande du SMAT, la DDT et la DREAL ont donc actés la nécessité de revoir cette cartographie (site Natura 2000 prioritaire pour le Cantal).

Cette actualisation est nécessaire au bon déroulement du travail d'animation et permettra aussi à l'État français de rendre compte des éléments relatifs à l'état de conservation des espèces et des habitats à la commission européenne (rapportage tous les 6 ans).

Le financement ne pouvant se faire dans le cadre de l'animation du site et la mesure du PDR Auvergne concernant ces révisions de cartographie n'étant pour le moment pas ouverte, le dossier de demande d'un financement spécifique doit être préparé par avance et sera présenté si des financements sont disponibles. La structure animatrice a demandé des devis et prépare les éléments administratifs en mettant une priorité sur la révision des zones humides et milieux agro-pastoraux afin de limiter le cout. Le dossier doit être prêt pour septembre 2018.

**Etude hydrogéologique des zones humides**: action importante avant tout projet de gestion de l'eau et pour permettre de connaître le fonctionnement des zones humides du site Natura 2000. Il faudrait donc étendre cette étude aux zones à enjeu lié à l'eau (zones de captages et/ou de projet de captage et zones humides). Les coûts pouvant s'avérer assez élevés, il sera peut-être nécessaire de le prévoir en 2 temps et de solliciter un financement des agences de l'eau (Adour Garonne et Loire-Bretagne car site Natura 2000 situé sur les 2 bassins).

**Animation auprès des scolaires :** prévoir de prendre contact avec l'école de Ruynes-en Margeride.

Guy MICHAUD informe que Saint-Flour communauté finance le transport de 2 sorties environnement/an/école.

**Communication** : Le comité de pilotage propose qu'une nouvelle lettre d'information soit éditée et diffusée en 2019 auprès des mairies, des offices de tourisme...

Les services de communications des communautés de communes sont invités à solliciter la structure animatrice afin de communiquer sur le site Natura 2000.

Céline TALON invite l'animatrice du site à lui faire suivre les avis d'animation afin qu'elle puisse les diffuser dans son réseau.

Action auprès des propriétaires forestiers : suite à l'absence d'identification d'une action conjointe avec le CRPF dans le cadre d'une prestation spécifique et au manque de disponibilité

du technicien du CRPF pour l'année 2018, il est décidé de travailler avec l'ONF et les communes afin d'envisager des contractualisations sur les zones forestières soumises au régime forestier. L'action, auprès des propriétaires privés sera programmée en 2019. Matthias GAUDET propose une animation autour de la gestion et du renouvellement de la sapinièrehêtraie.

Actions auprès des agriculteurs: compte-tenu des difficultés actuelles au sein de la coopérative d'estive, il apparaît difficile de prévoir d'autres actions spécifiques vers ses adhérents. Saint Flour communauté via son programme agricole travaille sur cette thématique de la valorisation des zones en déprise. Par ailleurs, Barbara SERRURIER indique que le pastoralisme est une thématique qui se développe en Auvergne et qu'elle a échangé avec l'animatrice de la fédération Auvergne estives sur ce thème et proposé la mise en place d'un voyage qui permettrait aux éleveurs de rencontrer des éleveurs pratiquant déjà cette mise en valeur de zones en landes (secteur des . Il est donc convenu que les actions envers la coopérative d'estive du Mont Mouchet seront définies en fonction de ce qui est proposé par ailleurs et selon l'évolution du fonctionnement de la structure.

Thibault VALLEE rappelle qu'en cas d'animation prévue en zone forestière il est bon d'en informer l'ONF afin de s'assurer qu'aucuns travaux forestiers ne sont en cours et ainsi garantir la sécurité des participants. Il indique par ailleurs qu'il se tient à la disposition de la structure animatrice pour caler les données cartographiques sur les zones humides.

Jean-Marc BOUDOU indique pour sa part qu'il lui semble important de sensibiliser les Anciens qui entendent parler de Natura 2000 mais n'ont plus la possibilité physique de se rendre sur le terrain. Il prévoit d'organiser une sortie à destination de ce public lorsque la piste forestière entre Védrines-Saint Loup et Clavières serra ouverte.

Albert HUGON clôt la réunion en remerciant les participants.

Elle se poursuit avec la procédure de désignation du Président du comité de pilotage et de la structure porteuse du site Natura 2000 (cf compte-rendu des services de l'État).











## Réunion du comité de pilotage du 8 mars 2018

## Site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride »

Salle communale. Clavières

## Feuille de présence

Nom/ Prénom	Organisme représenté	Signature	Adresse/ e-mail/ téléphone
BIRON Pieme	SDPPRC		
SOULIEN Pene	HUVERS.	Jolly	
VALLÉE OUF-	> DN F		thisault. vallee
HUGON Albert	Mairie de CLAVIERES	Cyly	
3 ERRURIER Barbone	SNAT ou Now Alin	45.	
MICHAUD Jung	UPST Flour Communanté	And the second	g michand 0252 Q orange fr
Bougou J.Man	Maire Ic Tedruer Tloup		Jm 50 udon @ hotmail fr 06 8020 86 66
GAUNET	CRPF	Q 7	06 62 28 33 00

Nom/ Prénom	Organisme représenté	Signature	Adresse/ e-mail/ téléphone
DUPONTREUE Amound	Brigade de Gentamerie de 8T FLOUR		0471 60 11 22 cob = 57. flour Q gendamenie interieur . Jan of
DALLE Georgal	Commune 57	Selle	HONTES - HAUT 43170 0761387037
ALBARET Nocld	COTTAUNE DE RUYNES et MARGEAD	e elle	albanet . milkel @ yahra. Fr
JALON Céline	8t-Plan Communanté service environnement	4	c. halon@ scuntflauce.fr 06.74.30.21.22
VIVET Vincent	Prifecture		incut. int@catal.gom.
JOUBERT Béatile	DOTAS	Lubs	beatria.joubert@cantal.gow





































































